

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DFPE 397 Subvention à l'association Courant d'Art Frais (13^e) pour son action intergénérationnelle et familiale.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013 par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention de 3.000 euros à l'association « Courant d'Art Frais » (13^e) ;

Vu l'avis du conseil du 13^e arrondissement en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée à l'association « Courant d'Art Frais » (13^e) (10785/2013_01977).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris.